



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPÉCIAL N°121



Montpellier, le 1^{er} novembre 2016,

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'HÉRAULT

CS 17788
334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

DIVISION STRATÉGIE - CONTRÔLE DE GESTION - QUALITÉ DE SERVICE

Affaire suivie par : Stéphane CARON
stephane .caron@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussigné **Michel RECOR** administrateur général des finances publiques, nommé par décret du 10 mars 2015 Directeur régional des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, déclare constituer pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées et ce à compter du 1^{er} novembre 2016, sauf dispositions contraires.

I - DELEGATIONS GENERALES

M. André PIERRE, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle pilotage et ressources,

M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques, Directeur du pôle gestion publique,

M. Michel GOUTY, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle fiscal,

M. Pierre CARRE, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle pilotage et ressources,

Mme Bernadette RABIAU, administratrice des finances publiques, directrice adjointe du pôle fiscal,

M. Williams LABAT, administrateur des finances publiques, directeur adjoint du pôle gestion publique,

reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

M. André PIERRE et M. Pierre CARRE, pour ce qui les concerne, sont toutefois exclus du champ de la présente délégation pour tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

II - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DES MISSIONS RATTACHEES DIRECTEMENT AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

•Mission Risque - Audit et simplifications

Une délégation spéciale est accordée à M. Bernard HEISSAT, administrateur des finances publiques, responsable de la mission risque – audit et simplifications. Cette délégation concerne tous les actes se rapportant à la maîtrise des risques, aux opérations d'audit et à la mission simplifications.

Mise en œuvre du processus d'audit :

Une délégation spéciale concernant la mise en œuvre du processus audit est accordée à Serge BONIJOL, Didier LAPORTE, Sandrine CAMINS, Andrée ANTONI, Cyrille GOULARD, inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponses des audités.

Remises de service :

Une délégation spéciale concernant la signature des procès verbaux de remise de service est accordée à Serge BONIJOL, Didier LAPORTE, Sandrine CAMINS, Andrée ANTONI, Cyrille GOULARD, inspecteurs principaux et Vincent AIRAUD, inspecteur.

Maîtrise des risques :

Une délégation spéciale est accordée, en l'absence de M. Bernard HEISSAT, à Mme Françoise MARTINEZ, inspectrice principale, pour signer la correspondance et les documents relatifs à la maîtrise des risques.

En l'absence de M. Bernard HEISSAT et de Mme Françoise MARTINEZ, M. Laurent CASSIGNOL, inspecteur divisionnaire et Mme Hélène AUDEBAL, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les correspondances et documents courants du service.

•Communication :

Une délégation spéciale est accordée à Mme Lori ALIBERT, inspectrice, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission communication.

III - DELEGATIONS SPECIALES AU TITRE DU POLE DE LA GESTION PUBLIQUE

•Division des collectivités locales :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des collectivités locales et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Stéphane ROCQUART, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Bernard BLONDET inspecteur divisionnaire adjoint de la division et M. Etienne LEBRUN inspecteur divisionnaire.

Mme Fabienne CHATEAUNEUF et Mme Virginie VERON, inspectrices, reçoivent pouvoir de signer les comptes de gestion et tous documents relatifs aux affaires dont elles ont la charge.

Mme Patricia DESHAYES, Mme Cristina PEIRO, Mme Fabienne CHATEAUNEUF, inspectrices et Mrs. Franck PUYOO-HIALLE et Yvan BARBE, inspecteurs, reçoivent

pouvoir de signer toutes notes relatives aux affaires dont ils ont la charge à l'exclusion de toutes autres pièces.

•Division des affaires économiques :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires économiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Patrick REBOUL, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Alain BOYER inspecteur divisionnaire adjoint de la division

De plus M. Patrick REBOUL est désigné comme représentant du Directeur Départemental des Finances publiques auprès de la Commission des chefs des services financiers (CCSF) qu'il présidera à cet effet, en cas d'empêchement du Directeur départemental des Finances publiques, du directeur du pôle Gestion publique ou de son adjoint.

S'agissant de la DAE, une délégation spéciale de signature est accordée à Mmes Myriam ROUMEGAS, inspectrice des finances publiques et Hélène REY contrôleur principal des finances publiques, ainsi qu'à M. Bruno BADAROUX inspecteur des finances publiques, pour signer les documents courants et courriels dans le cadre de l'examen des dossiers de commerçants étrangers et des dossiers soumis à la CCSF.

• Contrôle économique et financier des groupements d'intérêt public (GIP)

Une délégation spéciale de signature au titre du contrôle économique et financier des GIP en vertu du décret 55-733 du 26 mai 1955 est accordée à M. Patrick REBOUL.

En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à M. Alain BOYER et M. Bruno BADAROUX.

•Division de la dépense de l'Etat :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la dépense publique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Candice SEGUIN, inspectrice principale, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe.

•Division de la comptabilité et des opérations financières :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la comptabilité et des opérations financières et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire.

•Division du domaine :

Une délégation spéciale de signature au titre du service du domaine est accordée au responsable de la division, M. Patrick MAYNE, administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont accordés à M.Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal, à Mme Hanny HU, inspectrice principale et à M. Franck FOYER, inspecteur divisionnaire.

Une délégation spéciale est accordée à M. Patrick MAYNE, administrateur des finances publiques adjoint, pour signer les différents courriers afférents aux attributions relevant de la mission politique immobilière de l'Etat.

IV - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DE LA GESTION FISCALE
--

•Division des particuliers :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des particuliers et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Delphine FERNANDEZ administratrice des finances publiques adjointe. En son absence les mêmes pouvoirs sont conférés à ses adjointes, Mme Véronique LEON-BLANCA et Mme Ghislaine GEY, inspectrices divisionnaires.

•Division du recouvrement :

Une délégation spéciale de signature au titre du recouvrement forcé et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. François FLORY administrateur des finances publiques adjoint. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Muriel SAVAJOLS, inspectrice divisionnaire.

•Division des professionnels :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des professionnels et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Marc PACCIANUS, inspecteur principal des finances publiques responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à son adjointe Mme Michèle SUIGNARD, inspectrice divisionnaire.

•Division du contrôle fiscal :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du contrôle fiscal, du contrôle de la redevance de l'audiovisuel, et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Jean-Claude BOUDEGNA, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Simone GUISET, inspectrice divisionnaire.

M. Philippe JEAN, inspecteur principal, me représentant auprès des instances judiciaires, reçoit délégation pour ce qui relève de sa qualité de représentant de la partie civile.

M. René BOURRIE, inspecteur, responsable du Service de Contrôle de la Redevance Audiovisuelle, reçoit délégation au titre du contrôle de la redevance de l'audiovisuel.

•Division des affaires juridiques :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des affaires juridiques et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Caroline PILLIN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mme Corinne SOUBEYRAN, Mme Marie-Nelly BARBANSON et M. Guy SAUVAIRE, inspecteurs divisionnaires.

•Centre de Prélèvement Services de Montpellier (CPS) :

Une délégation spéciale de signature au titre du CPS et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mme Elyette BOYER, inspectrice divisionnaire, responsable du CPS. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à M. Cédric MATHIS, inspecteur.

V - DELEGATION SPECIALE AU TITRE DU POLE DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES

•Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service est accordée à M. Frédéric DEROO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à MM Stéphane CARON et Bruno PETIT, inspecteurs divisionnaires, et à Mme Corinne REY, inspectrice divisionnaire.

Une délégation spéciale de signature au titre des travaux menés en qualité de chargé de mission sur le Référentiel Marianne et la Qualité de Service est accordée à Bruno PETIT, inspecteur divisionnaire.

•Division des Ressources Humaines :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division des ressources humaines et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Eric ESTEVE administrateur des finances publiques adjoint responsable de la division. En son absence, les mêmes pouvoirs sont conférés à Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE, inspectrices des finances publiques.

M. Eric ESTEVE, administrateur des finances publiques adjoint, reçoit en outre pouvoir de signer les contrats à durée déterminée correspondant à des besoins occasionnels, les contrats de vacataires, les autorisations de travail à temps partiel, les états de frais de déplacements, les états de frais de changement de résidence, les états de rémunérations des praticiens formateurs du centre de formation et les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunération. En son absence Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE,

inspectrices, Mmes Isabelle FOURNET et Chantal DUVAL, contrôleurs, reçoivent pouvoir de signer les états de mouvements mensuels relatifs à la paye pour remise au service liaison rémunérations.

Mmes Emilie VICENTE, Isabelle MICHEL et Bénédicte PHILIPPE, inspectrices et Mmes Lynda DUCASTEL et Nathalie FRAISSE, contrôleurs, reçoivent également pouvoir de signer les états de frais de déplacement.

•Division du Budget, de l'Immobilier et de la Logistique :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division du budget, de l'immobilier et de la logistique et des affaires qui s'y rattachent est accordée à Mmes Ghislaine CONDE et Sylvie MIROLO-SUAREZ, Inspectrices divisionnaires responsables de la division. Elles reçoivent également pouvoir de signer la certification du service fait sur toutes les factures relevant du service Logistique, ainsi que la délégation d'engager, d'affecter et de mandater les crédits délégués par la Direction générale des finances publiques.

En leur absence, les mêmes pouvoirs sont conférés, à Mmes Marylise BLANC et Florence PAUZIER, inspectrices, ainsi qu'à M. Vincent CAILLON et Philippe HAUDRY, inspecteurs, pour ce qui relève des attributions qui leur sont confiées.

•Division de la formation professionnelle :

Une délégation spéciale de signature au titre de la division de la formation professionnelle et des affaires qui s'y rattachent est accordée à M. Frédéric DEROO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division. Les mêmes pouvoirs sont conférés, à son adjointe, Mme Béatrice RENOUD, inspectrice divisionnaire, pour ce qui relève des attributions qui lui sont confiées à Ms. Jacques YVARS et Pierre LOUIS inspecteurs, en ce qui concerne la gestion des préparations aux concours et examens professionnels.

VI - AUTRES DELEGATIONS SPECIALES
--

•Comptabilité de l'Etat

- M Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint,
- Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire
- Mme Karine KUGELE, inspectrice

•reçoivent pouvoir de signer les chèques sur le Trésor et les ordres de paiement.

•M Sylvain BIANCAMARIA, administrateur des finances publiques adjoint, Mme Florence LABAT, inspectrice divisionnaire et Mme Karine KUGELE, inspectrice, reçoivent pouvoir de signer les ordres d'opérations sur le compte courant du Trésor à la Banque de France et du compte courant du Trésor à la Banque Postale, ainsi que les décisions de relevés de prescription sur les chèques Trésor.

•Mme Karine KUGELE, inspectrice, responsable du service Comptabilité, reçoit pouvoir de signer, outre les documents courants et bordereaux d'envoi du service, les récépissés et reconnaissances de valeurs.

•**Dépôts et services financiers**

•M Philippe FOUILLIT, inspecteur, responsable du service Dépôts et Services Financiers et chargé de Relations-clientèle Institutionnelle Dépôts de fonds au Trésor, reçoit pouvoir de signer les documents d'ouverture des comptes de dépôts de fonds et des comptes-titres ainsi que les avenants s'y rapportant, les récépissés et reconnaissances de dépôts de valeurs, les significations d'actes auprès de son service ainsi que les documents courants du service.

•Mme Stéphanie LEMPEREUR, inspectrice, et M Philippe FOUILLIT, inspecteur, chargés de Relations-clientèle Institutionnelle Caisse des dépôts et consignations, reçoivent pouvoir pour signer tous actes et documents courants relatifs à leur mission.

•En l'absence de M Philippe FOUILLIT, Mme Catherine HUMBLOT, contrôlease principale, et, en son absence, M Didier VIDAL contrôleur principal, reçoivent pouvoir de signer les documents courants du service.

•**Pôle gestion des consignations de la Caisse des dépôts et consignations**

•Mme Françoise BERTHOMIEU, inspectrice, responsable du pôle « Gestion des consignations de la Caisse des dépôts et consignations », reçoit pouvoir pour signer les documents courants du service, y compris les significations d'actes concernant le service.

•En l'absence de Mme Françoise BERTHOMIEU, Mme Anne-Marie CARRIERE, contrôlease principale, reçoit pouvoir pour signer les significations d'actes concernant le pôle « Gestion des consignations » de la Caisse des dépôts et Consignations.

•**Dépense :**

M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe, Mme Chantal SOUVERAIN, inspectrice divisionnaire, M. Olivier BUONGIORNO, M. Eric LATOUR et M. Gérard PRATO, inspecteurs, et Mme Annie GIROUSSE, contrôlease, reçoivent pouvoir de signer les notifications d'actes délivrées par les huissiers de justice.

M. Jean-Louis DAUPEYROUX, inspecteur divisionnaire hors classe, reçoit pouvoir de signer tous actes et documents relatifs à l'exécution des dépenses de l'État, y compris ceux relatifs aux rejets de paiements.

En son absence, M. Eric NOVIO, contrôleur principal, Mme Agnès CAUSSE, Mme Gisèle CHATENAY, contrôleurs, reçoivent pouvoir de signer les bordereaux d'envoi, les récépissés, les accusés de réception, les bordereaux récapitulatifs de versement des régisseurs et les demandes de renseignements et avis d'information à destination des ordonnateurs relevant des attributions du service de la Dépense.

Les agents suivants reçoivent délégation pour saisir, contrôler et mettre en paiement les dépenses assignées sur la DDFIP.

Mme CAUSSE Agnès	service facturier
M. CAUSSE Jean-Louis	service facturier
M. CHAUVETON Sébastien	service facturier
Mme PERALTA Sonia	service facturier
Mme BOUGE Carole	service facturier
Mme CARIA Dominique	service facturier
Mme CHATENAY Gisele	service facturier
M. DEFFENAIN Pascal	service facturier
Mme Cécile ROUGIER	service facturier
Mme FLEURY Lydia	service facturier
M. JOLIT Marc	service facturier
Mme MEYER Martine	service facturier
Mme Catherine AMIELH	service facturier
Mme PERALTA Sonia	service facturier
Mme RICARD Myriam	service facturier
M. RIGAUD Didier	service facturier
Mme ROY-LARENTRY Marie-Laure	service facturier
Mme LAVAURE Dominique	service facturier
M. NOVIO Eric	service facturier
Mme BERENGER Isabelle	service facturier
Mme DELGADO Patricia	service facturier
Mme BACIGALUPO Nelly	service facturier
M. ROUX Benoît	service facturier
Mme MACHEDA Christine	service facturier
Mme VUILLOT Catherine	service facturier
Mme FOURNIER Claudine	service facturier
M. GRISELIN Pierre	service facturier

Les agents de l'équipe départementale de renfort dont les noms suivent reçoivent délégation à l'occasion de leur affectation sur la division dépense, pour saisir, contrôler et mettre en paiement les dépenses assignées sur la DRFIP : Mme Bénédicte GAUTREAU, Mme Béatrice ROPARS, M. Thierry DELVAUX, Mme Catherine FERRAN, Mme Véronique RUNEL, Mme Véronique MONNIER.

•Service Liaison Rémunérations :

M. Olivier BUONGIORNO, inspecteur, responsable du service liaison-rémunération et Mme Jocelyne CAIRE, adjointe, contrôlease principale, reçoivent pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service.

En leur absence, Mme Isabelle DOULAIN, contrôlease principale et Mme Maryline FUET et Françoise VALERY, contrôleuses, Mme Véronique POURTALIE, agente, reçoivent pouvoir de signer les certificats de cessation de paiement, les attestations de paiement ou de non-paiement du supplément familial de traitement et des prestations familiales, les accusés de réception des oppositions sur traitements et accusés de réception divers. Mesdames Françoise CAUJOLLE et Catherine SANSA, contrôleuses, reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement des personnels de l'enseignement privé de l'Éducation Nationale.

•Centre de Gestion des Retraites :

Mme Chantal SOUVERAIN, inspectrice divisionnaire, responsable du Centre de gestion des retraites de Montpellier, et M. Gérard PRATO, inspecteur, son adjoint, reçoivent pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service.

Mme Annie GIROUSSE, contrôlease principale, reçoit pouvoir de signer les ordres de reversement sur pensions ou sur émoluments, les bordereaux ou pièces d'accompagnement ainsi que les notifications d'actes délivrées par les huissiers de justice. En son absence, Mmes Marie-José BROTONS, Nicole SOUCHON et Hélène LLOSE-BONNILLA, contrôleuses, et Mme Michèle CROS et Véronique YVARS, agentes, reçoivent les mêmes pouvoirs.

Tous les agents du service reçoivent pouvoir de signer toutes les correspondances courantes, les accusés de réception des avis à tiers détenteurs, les demandes de renseignement et de pièces justificatives, les bordereaux de situation du Centre de gestion des retraites.

•Service Comptabilité de la division dépense de l'État :

M. Éric LATOUR inspecteur, responsable du service comptabilité division dépenses de l'État, reçoit pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service.

En son absence, Mmes Myriam ABRIC, Catherine AZAM, Véronique MARGUERITE, contrôleuses, et Mme Christine ZICRY MULLER, agente, reçoivent les mêmes pouvoirs dans la limite de leurs attributions et des leurs habilitations informatiques.

• Fonds structurels européens :

Une délégation spéciale est accordée au titre de la gestion des fonds européens à M. Fabien OUDOT, inspecteur, qui reçoit pouvoir de signer tous actes et documents du ressort des activités du service ainsi que de saisir, contrôler et valider les dépenses sur fonds européens et toute tâche afférente dans les outils Présage, Synergie, SIFA et SFC.

Mme Karine DELPLACE, inspectrice, Mme Noëlle HUC, contrôlease, M Cherif OUSSADI agent, reçoivent les mêmes pouvoirs.

•Produits divers de l'Etat :

Mme Bernadette JAGA, inspectrice responsable du service « recettes non fiscales » et Mme Christelle THOUVENOT, inspectrice chargée de mission contentieux « recettes non fiscales », reçoivent pouvoir de signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 20 000 €, les déclarations de créances en matière de procédures collectives y compris les demandes de relevés de forclusion, les actes et états de poursuites et les mains-levées y afférents.

•Mme Bernadette JAGA a également compétence pour signer les actes de gestion courante de comptabilité, les états de présentation en non valeur, les déclarations de recettes, les remises de majoration et de frais et des remises gracieuses inférieures à 2.000 €.

•En son absence, M. Jean-Yves RICCI, contrôleur principal, Mmes Josiane PELISSIER et Brigitte ELWERT, contrôleuses principales, et Marie-Catherine FOURNIER, contrôleuse, reçoivent pouvoir de signer les déclarations de recettes dans les mêmes conditions que précisées pour Mme Bernadette JAGA.

•M. Jean-Yves RICCI et Mme Josiane PELISSIER et Mme Brigitte ELWERT reçoivent pouvoir de signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 2.000 €. M. Jean -Yves RICCI et Mme Josiane PELISSIER et Mme Brigitte ELWERT ont également compétence pour signer des remises de majoration et de frais ainsi que des remises gracieuses inférieures à 200 €.

En l'absence de Mme Bernadette JAGA, inspectrice, responsable du service « recettes non fiscales », M. Jean-Yves RICCI, contrôleur principal, Mmes Josiane PELISSIER et Brigitte ELWERT, contrôleuses principales et Mme Marie-Catherine FOURNIER contrôleuse, reçoivent délégation pour les main-levées pour les saisies à tiers détenteurs.

Le Directeur départemental des finances publiques



Michel RECOR



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE

L'HÉRAULT

CS 17 788

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY

34954 MONTPELLIER CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de **M. Michel RECOR**, administrateur général des finances publiques à la Direction régionale des finances publiques de la région Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault ;

Arrête :

Article 1er – Délégation spéciale de signature est donnée à **Mme Bernadette RABIAU**, Administratrice des finances publiques, adjoint au Directeur du pôle gestion fiscale, à l'effet :

- de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office pour **un montant illimité** ;
- de statuer sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, **sans limitation de montant** ;
- de prendre, en ce qui concerne les droits et les pénalités, des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de **150 000 €** ;
- de statuer sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de **305 000 €** ;
- de signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;
- de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre de procédures fiscales ;
- de statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

- de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables d'un montant supérieur à **200 000 €** et dans la limite de **300 000 €** ;
- d'autoriser la vente des biens meubles saisis ;

Article 2 – Le présent arrêté annule celui du 16 mars 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 – Il prendra effet le 1^{er} novembre 2016

Fait à Montpellier, le 1^{er} novembre 2016



Michel RECOR



**AVIS DE RECRUTEMENT
DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION
du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de
l'Etat (PACTE) à l'Université de Montpellier**

Ce recrutement est pris en application :

- du décret n° 2005-902 du 2 août 2005 pris pour l'application de l'article 22 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- de l'arrêté ministériel du 17 mars 2016 autorisant au titre de l'année 2016 des recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation de 2^{ème} classe par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE)

Il est organisé par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Le nombre de postes à pourvoir à l'Université de Montpellier est fixé comme suit :

Etablissement : Université de Montpellier		
BAP	EMPLOI-TYPE	NOMBRE de postes
G	Opérateur logistique *voir site UM : http://www.umontpellier.fr/universite/travailler-a-lum/recrutements/	2

Conditions requises pour ce recrutement :

- être âgé de 16 à 25 ans révolus
- être sorti du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle reconnue ou sans obtenir un bac général, technologique ou professionnel.
- satisfaire aux conditions générales d'accès à la fonction publique : nationalité (française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen), casier judiciaire, droits civiques, service national et aptitude physique.

Les offres de recrutement PACTE sont en ligne sur le site de Pôle emploi sous le numéro : **046LZBW**

Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature à télécharger auprès de pôle emploi .
- un descriptif du parcours antérieur de formation du candidat, et, le cas échéant, de son expérience (CV)
- une lettre de motivation

Calendrier et modalités de candidature :

- Recrutement ouvert du 25 octobre 2016 au 24 novembre 2016
- Date limite de dépôt des dossiers : le **jeudi 24 novembre 2016** (cachet de la poste faisant foi)

Les candidats transmettent leur candidature à un conseiller directement sur le site de pôle emploi -
Pôle Emploi Montpellier - Castelnaud

Information sur le déroulement de ce recrutement :

Pôle emploi étudie la recevabilité des candidatures. L'examen des candidatures recevables est confié à une commission de sélection mise en place par l'Université de Montpellier. Cette commission établira une liste de candidats sélectionnés puis les auditionnera courant décembre 2016.